

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à la Direction des sports de la commune de Sportville (250 000 habitants). Cinq quartiers de la commune sont classés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La commune constate l'émergence de nouvelles pratiques sportives (sport-santé, pratiques hors les murs, en accès libre ...) et un accroissement de sa population. En parallèle, son patrimoine sportif vieillit (60% des équipements sportifs ont été construits dans les années 60).

Dans cette perspective, la Directrice des sports vous demande dans un premier temps de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enjeux du renouvellement des équipements sportifs au regard de l'évolution des pratiques sportives.

10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir des propositions opérationnelles permettant d'alimenter la stratégie de la collectivité sur l'évolution de son patrimoine sportif.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Gymnases : les limites de la polyvalence » – *lagazette.fr* – 6 septembre 2021 – 2 pages
- Document 2 :** « Un désir de sport et de nature » (extrait) – *Extrait du cahier BOUGER ! Le sport rythme la ville – Institut Paris Région* – 28 juillet 2020 – 3 pages
- Document 3 :** « Guide pratique plan 500 équipements sportifs de proximité » (extraits) – *ANDES* – février 2022 – 7 pages
- Document 4 :** « Le sport en France, autopsie d'une mutation au long cours » – *INJEP* – 4 mars 2021 – 2 pages
- Document 5 :** « Equipements sportifs en ville : quels enjeux en 2022 ? » – *TbMaestro* – 18 mai 2022 – 4 pages
- Document 6 :** « Quels équipements pour une nation sportive ? » (extrait) – *Mission parlementaire sur les équipements sportifs et les collectivités* – Belkir BELHADDAD – mars 2022 – 2 pages
- Document 7 :** « Ouvrir l'accès aux équipements sportifs scolaires «pour bouger plus» » – *lagazette.fr* – 29 septembre 2021 – 1 page
- Document 8 :** « Un schéma directeur des équipements sportifs » – *Pays de Châteaugiron communauté* – consulté en septembre 2022 – 1 page
- Document 9 :** « Lancement du plan de sobriété énergétique du sport » – Communiqué de presse – *Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques* – *sports.gouv.fr* – 13 octobre 2022 – 4 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnases : les limites de la polyvalence

David Picot | A la Une acteurs du sport | Actu expert acteurs du sport | France | Publié le 23/06/2021 | Mis à jour le 06/09/2021

Son format « boîte à chaussures », son aspect souvent vieillot, son image de gouffre énergétique... le gymnase jouit d'une réputation peu flatteuse. Pourtant ses qualités multifonctionnelles séduisent toujours les collectivités. Même si elles génèrent aussi des limites. Explications.



L'histoire du gymnase à la française nous ramène dans les années soixante. Le pays sort d'une période post-guerre au cours de laquelle il a largement délaissé les équipements sportifs. L'Etat met alors en place un ambitieux projet national de construction de piscines – le fameux plan des 1 000 piscines – de terrains de sports et donc de gymnases. Près de 4 000 seront ainsi construits sur la période 1961-1975 (1) ^[1]. C'est notamment l'ère des complexes sportifs évolutifs couverts (COSEC), destinés principalement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS).

« Qui peut le plus peut le moins »

Pour des raisons économiques et dans le but de réaliser des économies d'échelle, il est alors prôné des standards architecturaux. « A l'époque, la volonté de l'Etat est de concevoir un modèle d'équipement dimensionné pour les sports collectifs en salle : handball, basket-ball et volley-ball », resitue François-Emmanuel Vigneau, consultant en équipements sportifs, architecte et docteur en géographie et aménagement. « Donc, il a été pris la plus grande dimension de l'aire de jeu au sol, celle du hand en l'occurrence. Puis, la plus grande hauteur : le volley-ball à une pratique régionale. Le tout a été mis dans une boîte à chaussures ».

Il parle ainsi de « conception unitaire » des équipements sportifs basée sur le paradigme du « qui peut le plus peut le moins ». Autrement dit, « on a alors considéré que si l'on conçoit des salles pour y pratiquer de la compétition pour adultes masculins, elles conviendront aussi à l'entraînement, à l'EPS etc. Mais non ! Avec le temps, il s'est avéré qu'elles n'étaient pas adaptées à la diversité des publics comme à leurs besoins spécifiques ».

Partir des usages

Cette polyvalence à tout crin rencontre ainsi quelques limites. Avec son dimensionnement et sa hauteur de plafond, le gymnase génère d'importants coûts de fonctionnement. « A chaque utilisation, il faut donc éclairer, chauffer en hiver, sans oublier l'entretien », poursuit François-Emmanuel Vigneau qui met en parallèle les usages. Pour être à peine schématique, la moitié du temps, l'équipement est utilisé par des activités comme du tennis de table, de la danse ou encore du yoga. Autant de disciplines qui ne nécessitent pas 1 000 m² de surface au sol ni 8 à 9 mètres de hauteur de plafond ».

D'où l'importance pour un élu ou un technicien du sport craignant la saturation de son équipement, de « bien se pencher sur le planning d'utilisation », insiste-t-il. « Car bien souvent, plutôt que de construire un nouveau gymnase, il s'avère plus judicieux et rationnel d'envisager de nouveaux espaces semi-spécialisés, plus petits et plus à l'échelle des pratiques. Ils permettront ainsi de libérer de nombreux créneaux sur le gymnase 'principal' ».

La fin de cette « pensée unique » ne constitue pas pour autant la panacée. François-Emmanuel Vigneau ne cache pas que le grand défi des équipements de demain « sera de doser entre spécialisation et polyvalence. Si trop de polyvalence tue la fonctionnalité, avec la spécialisation, il peut aussi exister un risque de ségrégation des sportifs et donc de ségrégation sociale. Il s'agit donc de réflexions intéressantes à conduire avec les collectivités », conclut le consultant.

DOCUMENT 2

Un désir de sport et de nature

Extrait du cahier BOUGER ! Le sport rythme la ville

📅 28 juillet 2020 | ✉ Contact | 👤 Nicolas Cornet et Laure Thévenot



(/fileadmin/DataStorage/_processed_/8/8/csm_p_32_b0cc9e4a44.jpg)

Paddle sur le canal de l'Ourcq à Pantin. É. LANIESSE/L'INSTITUT PARIS RÉGION

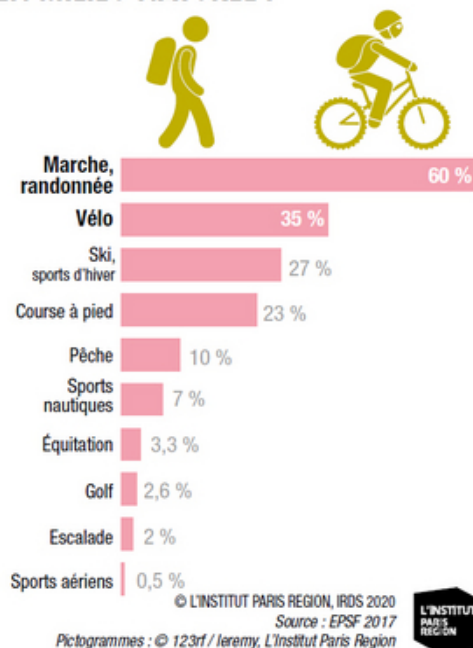
La représentation de l'Île-de-France se concentre souvent sur la partie urbaine et dense du cœur d'agglomération, sur la richesse de son patrimoine et de ses sites culturels. Mais la région offre aussi des espaces naturels variés permettant la pratique de sports de pleine nature. Et certaines activités peuvent désormais se pratiquer en cœur de ville.

Les sports de nature suscitent de plus en plus d'engouement. Ils rassemblent à la fois des activités en milieu naturel (sentiers, forêts, cours d'eau...), mais aussi des sports au départ associés à la nature, qui peuvent désormais se pratiquer dans une diversité d'espaces. Quatre Franciliens sur dix¹ déclarent pratiquer un sport de nature de manière régulière ou occasionnelle, en Île-de-France ou ailleurs, sur son lieu de vacances. Plus d'1,8 million déclarent pratiquer ces sports au moins une fois par semaine. Quelques 54 % des sportifs franciliens citent le contact avec la nature comme l'une des principales motivations de leur activité physique (ce taux atteint 78 % pour ceux pratiquant un sport de nature). Au-delà du contact direct avec la nature, les sportifs sont aussi à la recherche des valeurs qui lui sont associées : authenticité, liberté, aventure... Certaines activités, comme la marche, l'escalade ou des activités associant exercice physique, concentration et respiration, comme le taïchi chuan ou le qi gong, prennent une autre dimension quand elles sont pratiquées dans un cadre naturel. En outre, il existe un effet miroir entre sport et nature : le besoin de nature peut mener à une activité sportive, et inversement une pratique sportive peut permettre de renforcer le lien avec le vivant.

Contribuer à l'animation des territoires

Les principales activités sportives de nature des Franciliens sont la randonnée, la pratique du vélo ou de la course à pied en milieu naturel, le ski, ainsi que la pêche. Les autres activités sont nombreuses, mais chacune concerne moins de 10 % des Franciliens. Elles sont soit pratiquées en Île-de-France, régulièrement ou pas, soit lors de séjours dans d'autres régions. C'est notamment le cas pour le ski et la voile. Lorsqu'ils pratiquent de manière encadrée, dans un club, les Franciliens s'adonnent en premier lieu à l'équitation. Au-delà des activités sportives proposées, les clubs de sports de nature concourent à l'animation du territoire. Vu du ciel, à pied, à cheval, sur l'eau, le territoire se révèle autrement et les sports de nature peuvent ainsi contribuer au développement touristique local. Plusieurs des activités sportives de pleine nature ont pour support des liaisons douces (sentiers, chemins utilisés par les randonneurs ou les cavaliers...). Elles peuvent ainsi contribuer à l'entretien, la préservation, voire la création de ces linéaires. Il s'agira, alors, de créer des liaisons dites multifonctionnelles, c'est-à-dire qui remplissent un rôle de mobilité tout en venant conforter la trame verte et bleue par le choix d'aménagements favorables à la biodiversité². Leurs pratiquants participent également à la valorisation et l'entretien de certains espaces (cours d'eau, sentiers...). Ces sports permettent un accès et une meilleure connaissance des milieux naturels, et peuvent être un support pour éduquer et sensibiliser les pratiquants à la préservation de l'environnement.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS EN MILIEU NATUREL ?



Des espaces de nature diversifiés

La région francilienne dispose de nombreux espaces propices aux sports de nature : 1 140 km de voies navigables, 7 510 km de sentiers de randonnée, 2 120 km de chemins mixtes et voies vertes dédiées à la pratique du vélo. En plus des linéaires, le territoire francilien est composé de 116 000 hectares d'espaces naturels ouverts au public³, en tête desquels viennent les forêts et les bois (24 % du territoire régional). De grands parcs (départementaux, interdépartementaux...) et des îles de loisirs régionales (voir encadré) viennent compléter cette offre. Ces dernières sont à la fois des sites naturels aménagés et des espaces plus préservés. Les territoires des quatre parcs naturels régionaux franciliens sont également des lieux privilégiés pour offrir une pratique sportive en pleine nature, associant découverte du territoire et respect de l'environnement. De rares sites naturels sont également propices à la baignade, pratique amenée à se développer. Certains sites franciliens ont une renommée internationale, tels les sites d'escalade de blocs rocheux de Fontainebleau et le stade nautique Olympique d'Île-de-France, sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy, dont les derniers aménagements vont permettre d'accueillir des compétitions internationales d'aviron, de canoë et de kayak, notamment celles des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Les espaces de nature existants permettent ainsi aux Franciliens, et notamment à ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances, la pratique de certains sports associés à la montagne et au bord de mer. Les opportunités de pratiquer ces sports sont plus nombreuses pour les habitants de la grande couronne que pour ceux du cœur de l'agglomération, et pour ceux qui sont équipés d'une voiture. Néanmoins, les bois de Boulogne et de Vincennes, les parcs départementaux et interdépartementaux de la petite couronne, les cours d'eau, ouvrent des possibilités de pratique dans la proximité. Le potentiel de développement d'espaces naturels en zone dense est assez faible, en raison du manque d'espaces disponibles. L'enjeu est la préservation des espaces existants, menacés par la pression foncière, la sur-fréquentation, et les conflits d'usage. Pour certains sites, l'enjeu est aussi une accessibilité facilitée pour les usagers.

Une pratique de plus en plus urbaine

Au-delà des espaces naturels, aménagés ou non, les sports de nature investissent désormais le cœur des villes. Des sports traditionnellement pratiqués en extérieur se pratiquent désormais en intérieur ou en pleine ville : structures artificielles d'escalade, aviron indoor, sports de sable en salle, ski-roue... De nouveaux espaces indoor rendent la pratique accessible à un plus grand nombre de Franciliens. Il sera bientôt possible de faire du surf au plus haut niveau à Sevran. Mais l'aménagement de ces espaces participe aussi à l'artificialisation du territoire. En inventant de nouveaux sports, ou en proposant de nouveaux formats, les acteurs sportifs s'adaptent pour répondre aux besoins des pratiquants et leur proposer une offre de proximité.

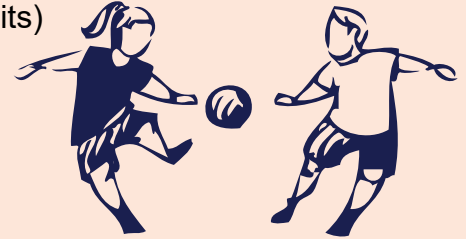


(/fileadmin/DataStorage/_processed_/f/5/csm_39_escalade_A_IA81789_c3ffa5ac21.jpg)

L'escalade, une pratique devenue indoor et urbaine. J.-M. SICOT/L'INSTITUT PARIS REGION

Des sports de pleine nature, comme la course d'orientation ou le trail, ont désormais leurs formats urbains. Le cas de l'escalade est emblématique de cette tendance : en passant d'un sport de nature extrême à un sport en salle, sa pratique s'est démocratisée, les atouts pour les pratiquants étant la sécurité, avec des espaces conçus selon différents niveaux de difficulté, adaptés à la fois au débutant et à l'expert. Certains pensent que cette discipline constitue une passerelle vers l'escalade sur sites naturels, d'autres y voient un nouveau sport. La demande de nature est devenue paradoxale : sauvage, mais aussi artificielle, ce qui aboutit à des espaces où l'on pratique des sports sans contraintes météorologiques, sans se salir... La baignade sauvage est une autre facette du paradoxe : illustre-t-elle un besoin de nature si fort que certains sont prêts à se baigner dans des eaux polluées, ou s'agit-il de se rafraîchir dans n'importe quelles conditions, ou encore de braver un interdit ? Par ailleurs, ce besoin de nature grandissant des pratiquants peut conduire à reconfigurer certains équipements fermés, comme les piscines : certaines proposent désormais des bassins en extérieur toute l'année, des bassins plus longs, ou avec des lignes d'eau conçues comme un circuit associant la nage à la balade. Certains aménagements favorisant les mobilités douces et actives (marche, vélo, course à pied, roller...), comme les liaisons vertes ou les aménagements des berges de cours d'eau, permettent aussi de relier les espaces naturels aux zones urbanisées et contribuent à la pénétration d'une certaine nature en milieu urbain. Les sports de nature contribuent ainsi à plusieurs mouvements : de découverte et d'aménagement de la nature, de naturalisation de la ville et de réalisation d'un meilleur équilibre entre espaces urbains et verts, pouvant créer des liens entre les territoires. Mais ils peuvent aussi mener à la surutilisation ou à l'artificialisation des espaces. Par la diversité des espaces et des pratiques proposés, ils cherchent à s'intégrer dans le quotidien des Franciliens et interrogent les citoyens sur leur relation à la nature et les liens existant entre l'indoor et l'outdoor.

Nicolas Cornet, écologue, département Environnement urbain et rural et Laure Thévenot, socio-économiste, IRDS, L'Institut Paris Region



[...]

ANDES AMÉNAGER & ANIMER!

Depuis plusieurs années, les élus en charge du sport des collectivités locales sont témoins de l'évolution des modalités d'usage des activités physiques et sportives de la part de leurs concitoyens. Ces mutations, révélées et amplifiées par la crise sanitaire, s'expriment en particulier par une pratique libre et autonome dans de nouveaux types d'équipements sportifs et par une appropriation grandissante de l'espace public comme « terrain de jeux ». Face à ces tendances sportives émergentes, les élus locaux sont appelés à porter des solutions d'aménagements adaptés, sécurisés et durables ; il s'agit ainsi d'aménager et d'animer. En effet, l'animation est un enjeu aussi essentiel que l'aménagement. Communes et intercommunalités peuvent objectivement faire le constat que certains équipements de proximité vieillissants ne remplissent plus les objectifs espérés en termes d'utilisation. Il suffit d'observer certains city-stades pour identifier des pratiquants principalement masculins et des usages peu diversifiés ; ou ces terrains de tennis génération Noah sous-utilisés, laissés à l'abandon. Afin d'appréhender pleinement la vocation sociale et inclusive de ces nouveaux

aménagements, il est déterminant que les projets d'équipements de proximité soient partagés et coconstruits avec les acteurs : des scolaires aux associations, des acteurs privés aux usagers autonomes. La nouvelle gouvernance du sport, comme son approche territoriale via les conférences régionales du sport, doit permettre d'innover et produire rapidement, de 2022 à 2024, ces milliers d'équipements de proximité facilitant ainsi l'accès à la pratique pour toutes et tous. Fort de cet esprit d'équipe, le réseau des élus locaux en charge du sport, l'ANDES, a souhaité proposer aux donneurs d'ordre, et au premier rang desquels les élus des collectivités, un outil d'aide à la décision, à l'appropriation et la réalisation de ce plan 5000 équipements de proximité initié par le Président de la République et décliné opérationnellement par l'Agence nationale du Sport. Le pilotage de ce projet illustre cette synergie. Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des contributeurs, institutionnels, sportifs et économiques, qui ont pris part à la réalisation de ce guide.

Excellente lecture.



Patrick APPERE
Président



Vincent SAULNIER
Secrétaire Général

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Le plan « 5 000 Équipements sportif de proximité » marquera sans doute un tournant dans le fonctionnement de nos politiques d'équipements sportifs. À travers cet outil, sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement a décidé d'aider au développement du sport en mobilisant des crédits importants pour réaliser des équipements sportifs de proximité au bénéfice de toutes et tous. Sa réussite résidera dans une approche des lieux de pratiques toujours en lien avec la réalité associative inscrite dans la vie quotidienne des citoyens et des territoires.

UN PLAN POUR UN DIALOGUE STRUCTURÉ AVEC LES COLLECTIVITÉS

Les études le prouvent, les associations bénéficient, encore de nos jours, d'une forte confiance de la part des citoyens. Les pouvoirs publics les reconnaissent comme des acteurs majeurs pour mailler les territoires et renforcer la vitalité comme la cohésion sociale. Les pouvoirs publics ne manquent d'ailleurs pas de s'appuyer sur elles comme relais des politiques publiques. Plusieurs collectivités et groupements de collectivités ont d'ores et déjà sollicité les fédérations et le Comité national olympique et sportif français pour confronter visions et perspectives de collaboration dans le cadre d'une gouvernance partagée et efficiente de nos politiques territoriales d'équipements sportifs. Ce sont là les prémices d'un contrat social du sport traduisant ses valeurs d'accessibilité et d'universalité. Et, dans cet esprit, je remercie l'ANDES,

les équipes du CNOSF et l'ensemble des contributeurs pour la réalisation de ce guide qui sera un outil incontournable pour les acteurs du sport.

UN PLAN POUR QUE LES FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES ET SPORTIVES RÉINTERROGENT LEURS POLITIQUES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le socle du développement des activités sportives repose sur un triptyque : le club, le territoire et l'équipement. Avec le recensement et la connaissance du parc des équipements sportifs, les constats et enjeux sont désormais bien posés et partagés par l'ensemble des acteurs.

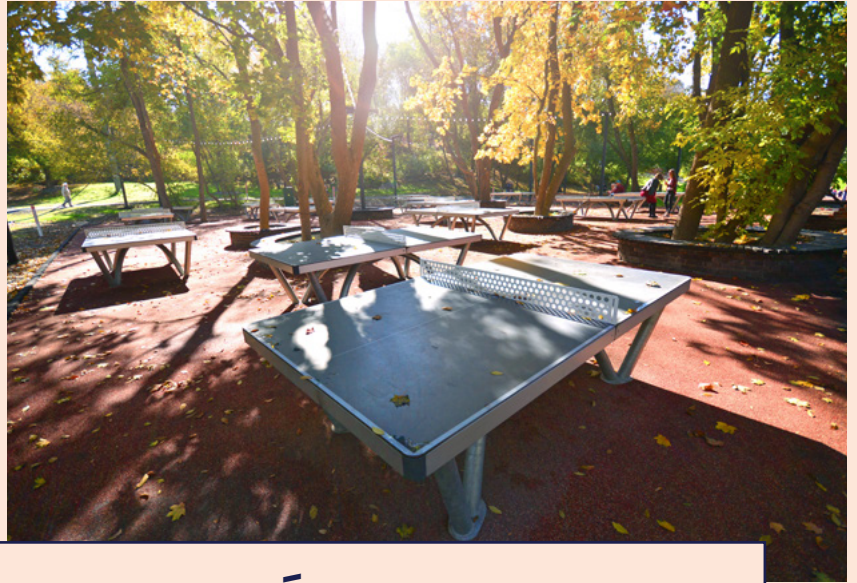
Les stratégies fédérales s'appuyant sur des conceptions innovantes des lieux de pratiques ne sont pas nouvelles. Elles tendent aujourd'hui à prendre de l'ampleur et à se structurer collectivement pour proposer des équipements répondant aux enjeux des collectivités et aux nouvelles envies des citoyens et des sportifs : multi-activités sportives, mutualisation, accès numérisé, sobriété énergétique, coûts de construction réduits, règles techniques allégées, modèles de fonctionnement économiques à l'équilibre, etc.

C'est avec cette vision d'un sport résolument tourné vers l'avenir que le Mouvement Olympique et Sportif s'engage avec dynamisme et volonté au côté des collectivités territoriales en permettant au plus grand nombre de pratiquer une activité physique et sportive dans les meilleures conditions.



Brigitte HENRIQUES
Présidente

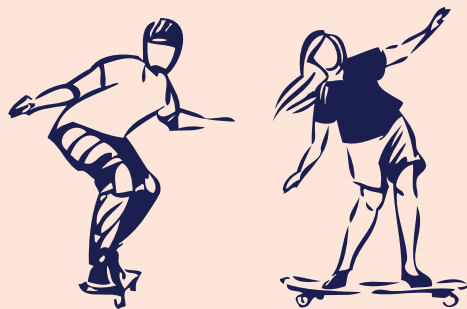
ÉLÉMENTS DE CADRAGE



PLAN 5 000 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

10

L'agence nationale du Sport, chargée de déployer le Plan 5 000 équipements de proximité (200 M€ sur 3 ans) annoncé par le Président de la République, a récemment publié la note de service précisant sa mise en œuvre en termes de crédits et critères d'éligibilité. Ainsi, il faut distinguer un volet national visant à financer des groupements de projets du volet territorial avec une répartition des crédits en régions selon des critères de population. Ce soutien financier est cumulable avec les autres dispositifs d'État existants, tels que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).



Retrouvez toutes les informations sur le site internet de l'Agence nationale du Sport :
www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite
agences@agencedusport.fr

EN 2022

Volet National

- Groupements de projets, éventuellement multiterritoriaux, portés par des fédérations agréées ou leurs structures déconcentrées, des associations nationales à vocation sportive ou par des départements et régions (et leurs mandataires) ;
- Instruction des dossiers « au fil de l'eau » par le service Équipements Sportifs de l'Agence nationale du Sport et validation par le Directeur Général ;
- Seuil minimal de demande de subvention : 50 000 € ;
- Plafond de subvention : 500 000 € ;
- Taux de subventionnement entre 50 et 80 % du montant subventionnable (pouvant atteindre 100 % en Outre-Mer).

Volet Territorial

- Projets individuels ou groupés portés par des collectivités ou des associations à vocation sportive.
- Voir la liste des équipements éligibles ci-après ;
- Dépôt des dossiers auprès des services déconcentrés de l'État en charge du Sport (SDJES / DRAJES) dans des délais fixés localement ;
- Examen et avis par la Conférence des Financeurs (ou comité technique et financier en attente de l'installation) pour les demandes supérieures au seuil fixé ;
- Transmission des décisions d'attributions à l'Agence nationale du Sport par le Délégué Territorial de l'AnS ;
- Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 € ;
- Plafond de subvention : 500 000 € ;
- Taux de subventionnement entre 50 et 80 % du montant subventionnable (pouvant atteindre 100 % en Outre-Mer).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ GÉOGRAPHIQUES

- En territoire urbain au sein des QPV ou à proximité immédiate
- En territoire rural
 - Soit dans une ZRR
 - Soit dans une commune appartenant à une intercommunalité sous contrat de ruralité 2021-2026
 - Soit dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR
- En Outre-Mer

NATURE DES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- La création d'équipements sportifs de proximité neufs ;
- La requalification de local en pied d'immeubles résidentiels réalisés par des bailleurs sociaux ou d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente ;
- L'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs ;
- La couverture d'un équipement sportif de proximité existant non couvert ;
- L'éclairage d'un équipement sportif de proximité existant non éclairé.

À noter que la rénovation des équipements n'est pas éligible sur ce plan.

Une priorité sera apportée pour les équipements au sein des territoires labellisés « Terres de Jeux 2024 » ainsi que ceux situés à proximité ou au sein des établissements scolaires et universitaires.

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES*

- Dojos « solidaires » et salles d'arts martiaux, de boxe ou de danse (aménagés dans des locaux en pieds d'immeubles réalisés par des bailleurs sociaux) ;
- Plateaux multisports avec ou sans piste d'athlétisme et plateaux de fitness ;
- Terrains de basket 3×3, terrains de hand 4×4, terrains de foot 5×5, terrains de badminton, terrains de tennis, terrains de padel, terrains de squash, mini terrains de baseball, mini terrains de hockey sur gazon ;
- Tables de tennis de table extérieures, tables de teqball extérieures ;
- Skate-parks, street workout, pumptracks ;
- Blocs d'escalade ;
- Bassins mobiles d'apprentissage de la natation ;
- Salles autonomes connectées et parcours de sport-santé connectés.

*liste non limitative

Il faudra par ailleurs établir une convention d'utilisation et d'animation des équipements entre le porteur de projet et les utilisateurs précisant les créneaux prévisionnels réservés et ceux en accès libre.

UN PLAN D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ ADAPTÉ, COHÉRENT, EFFICACE ET INNOVANT



Selon l'étude « Sport dans la ville » initiée par l'UNION Sport et Cycle, 65 % des pratiquants souhaitent disposer d'équipements supplémentaires: espaces fitness de plein air, piscines, murs d'escalade et terrains multisports étant les plus demandés. Pour être efficace, la construction de nouveaux équipements doit répondre à un certain nombre d'attentes. Les images de sites sportifs abandonnés ou de terrains multisports sources de nuisances pour les riverains témoignent des réflexions qui doivent accompagner préalablement la conception d'équipements sportifs de proximité. Les projets doivent répondre aux spécificités locales pour devenir des véritables lieux de vie répondant aux attentes des futurs usagers, aux mutations des pratiques afin de garantir un usage durable.

Au préalable, il convient d'inciter les porteurs de projets à se poser les bonnes questions, en particulier :

- Pourquoi un équipement ?
- Pour qui ? Quels seront les bénéficiaires de l'équipement ?
- Où ? Quelle adéquation entre la localisation envisagée et le public bénéficiaire ? Quels moyens de desserte ?
- Pour quoi ? Quelle(s) est (sont) la (les) fonction(s) principale(s) de l'équipement : sport-santé, sport-loisir, sport-nature, sensations fortes... ?
- Quels types de sports ? (Sports de buts et sports de filets).
- Comment ? Quelles modalités de concertation avec la population, les associations, les loisirs sportifs marchands, pour déterminer les fonctions de l'équipement, puis son exploitation ?
- Quoi ? Quel type d'équipement pour satisfaire les attentes du public considéré et pour répondre aux fonctions qui lui sont assignées ?
- Combien ? Quels coûts d'investissement ? Coûts de fonctionnement ? Quelle durée de vie de l'équipement et pour quelle capacité d'utilisation ?

14



DES AMÉNAGEMENTS SPORTIFS D'ACCÈS À LA PRATIQUE GRATUITS, SIMPLES ET ATTRAYANTS

Dans un contexte de pratique autonome, de réduction des contraintes et d'incitation à la pratique, les équipements sportifs doivent répondre à plusieurs caractéristiques :

- **Une gratuité favorisant l'initiation à la pratique.**
- **Des équipements qui complètent l'offre traditionnelle.**
- **Un accès à tous les publics et à tous les pratiquants avec des équipements aux usages multiples.**
- **Un travail sur le ludisme de manière à inciter à la pratique physique.**

DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS À LEUR ENVIRONNEMENT, UN ENJEU ESSENTIEL

L'implantation d'un équipement doit respecter un certain nombre d'exigences pour ne pas être déconnecté des enjeux sociétaux, des attentes et besoins locaux : Par leur expertise, les aménageurs urbains mobilisent différents outils pour adapter l'équipement à ces réalités :

- **La concertation avec les acteurs locaux, contribution essentielle à la réussite.** Si les possibilités offertes par les aménagements sportifs sont multiples, les spécificités locales doivent orienter les collectivités dans le choix d'implantation et de l'équipement. Les aménageurs urbains jouent un rôle essentiel en réalisant un travail d'analyse des caractéristiques du territoire et en proposant la concertation des futurs usagers.
- **Des solutions pour faciliter le sport scolaire.** Les équipements sportifs apportent du renouveau dans la manière de pratiquer le sport dans le cadre scolaire. Leur conception innovante favorise l'appropriation des espaces de pratiques par les enfants.
- **Une approche durable, écologique de l'équipement sportif.** Les équipements sportifs intègrent la dimension écologique dans leurs conceptions et dans leurs processus de fabrication par divers biais :

valorisation de la performance environnementale, respect du patrimoine, des sols et des espaces naturels locaux, sobriété dans l'usage des ressources (bio matériaux, énergies renouvelables), limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de déchets.

- **Un « design actif » nécessaire :** L'esthétisme rentre également en considération, dépassant la fonction purement visuelle pour devenir un outil d'attractivité à part entière.
- **Une exploitation des espaces urbains publics voire privés, inutilisés, inutilisables ou non fréquentés.** Que cela soit pour recycler des espaces inutilisés ou optimiser la gestion d'espaces urbains surchargés, les équipements sportifs s'imposent comme de vraies solutions d'urbanisme. Leur mode de fonctionnement ainsi que leur disposition sont particulièrement adaptés à l'environnement urbain, ce qui peut donner naissance à des projets innovants. De nombreux sports investissent l'espace public : fitness en plein air, basket 3x3...
- **Développer des équipements couverts et éclairés.**
- **Des équipements ouverts, modulables et polyvalents.**



S'ADAPTER ET INNOVER

Faire différemment pour optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et créer de nouveaux concepts, voilà comment l'innovation dans les équipements sportifs peut couvrir un champ très large, du choix de l'emplacement géographique jusqu'au mode de gestion :

- **Changer la conception des équipements pour en réduire le coût** en créant des équipements modulaires et temporaires. Les nouveaux matériaux et le savoir-faire de la filière permettent, en plus de l'impact budgétaire, de maîtriser les délais de fabrication et d'installation, tout en maintenant des conditions de sécurité.
- **Réunir des activités sportives dans un même équipement** en décloisonnant pour proposer une offre sportive et extra-sportive variée et répondant aux nouvelles attentes sociales. La pratique physique est de plus en plus multiple et variée, dans le temps et l'espace.
- **Installer les équipements sportifs dans des espaces de flux** en s'adaptant aux rythmes de vie des salariés, des étudiants et des scolaires et rendre possible la pratique sportive dans les trajets entre domicile et activité.
- **Amener la nature dans les espaces sportifs urbains**: créer des aménagements axés sur la mise en valeur d'espaces verts. La popularité des sports de nature ne cesse de croître, y compris chez les urbains. Les équipements sportifs s'adaptent à cette demande et proposent, en ville ou en indoor, des activités pratiquées habituellement en espace naturel.
- **Accompagner les équipements sportifs en accès libre avec le numérique** pour améliorer les conditions de la pratique autonome grâce à des services adaptés et facilement accessibles (réservations, maîtrise des flux). Le développement d'outils numériques offre de nouvelles opportunités pour gérer et animer les équipements (accès, fréquentation, animations musicales, jeux de lumière, etc.):
 - **L'accès maîtrisé** qui permet d'optimiser l'utilisation des équipements, mais également d'accueillir plusieurs types de public et de pratiques.
 - **La motivation stimulée: l'expérience utilisateur est au cœur des préoccupations.** Des services connectés aux infrastructures peuvent contribuer à stimuler et motiver le pratiquant (coaching, audio, vidéo, défis connectés, écrans, replay, ...).

FAIRE DE CE PLAN D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, UN OUTIL D'ANIMATION ET DE COLLABORATION ENTRE ACTEURS: LA PLACE DES ACTEURS MARCHANDS

15

Les acteurs du loisir sportif marchand participent aujourd'hui amplement à l'animation sportive sur le territoire. Nombreux sont ceux qui travaillent déjà avec les collectivités et les acteurs du sport traditionnel. Les infrastructures développées par les acteurs du loisir sportif marchand constituent une opportunité pour les territoires en manque d'équipements et sont souvent complémentaires aux équipements existants. Ces structures sont régulièrement mises à disposition des collectivités. Une telle mobilisation du secteur marchand invite, par ailleurs, à imaginer des modes de gestion renouvelés et innovants et ce, notamment pour optimiser l'animation de ces équipements. Ce guide évoluera au fil du temps et permettra d'illustrer un certain mode de collaborations entre les collectivités, les acteurs sportifs marchands et les acteurs fédéraux.



UNION SPORT & CYCLE
UNION DES ENTREPRENEURS DE LA FILIÈRE DU SPORT, DU CYCLES
 BICYCLETTE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

L'UNION Sport & Cycle est la 1^{ère} organisation professionnelle et sectorielle de la filière sport et loisirs. Elle fédère 1 700 entreprises, plus de 500 marques, 3 000 points de vente, 2 000 établissements sportifs. Elle est au service des entreprises de la filière du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active et défend le développement de la pratique physique et sportive pour tous.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE **BADMINTON**



La FFBaD dénombre 190 000 licenciés répartis dans 2 000 clubs. Accessible de 5 à 90 ans, mixte et familial, le badminton est un véritable sport santé qui apporte du plaisir dès les premiers échanges. Il est aussi **une des disciplines les plus prisées dans le monde scolaire**. Un sport urbain par sa modernité ludique et « fun », un sport de la ruralité par son authenticité. Mais surtout, à ce jour, la volonté de répondre à une forte attente : **s'ouvrir vers l'extérieur avec un nouveau concept : le AirBadminton** tout en confortant les valeurs du badminton. Un volant spécifique a été notamment conçu pour résister au vent, des nouvelles règles (pratique à 6 joueurs par terrain), un environnement réfléchi et un terrain nouveau, sur sable ou sur des dalles plastifiées, tourné vers l'esthétisme et l'originalité, afin d'élargir la pratique au plus grand nombre et ainsi contribuer à réduire les disparités territoriales. Avec le soutien de la FFBaD qui s'engage à accompagner la **création de plusieurs centaines de terrains d'ici 2024**.



16

190 000

Licenciés

2 000

Clubs

1 000

Écoles (EFB)

Localisation

Sur tous les territoires, carencés (QPV / ZRR) ou non : espace à proximité d'un gymnase ou d'un terrain multisport existant (ou en projet) et proche d'un lieu de vie, bases de loisirs, campings, aires d'autoroute, anciens terrains de jeux... Sites de résidence touristique. Un usage multiple pour tous publics : associations sportives, scolaires, population locale, touristes...

Matériaux & options

Concept standard : dalles plastifiées ou sable, poteaux en acier ajustables en hauteur
Aménagements optionnels : Brise-vent végétalisé, éclairage, clôture, club house, tribunes, bâche, armoire en accès libre...

Budget

Terrain en dalle
Environ 6 500 €* (poteaux compris)
Terrain en sable
Environ 16 000 €

(*) : hors terrassement correspondant à l'emprise foncière de l'équipement

Accessibilité

Terrain en dalles plastifiées accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Surface

Aire de jeu à minima : 18 X 16 m (2 terrains), idéal 4 terrains (36 x 16 m) Concept évolutif et adaptable : nombre de terrains, surfaces, options...

Mise à disposition d'un cahier des charges aux porteurs de projet pour la construction d'équipements en dalles ou en sable.

La FFBaD peut accompagner, à la demande, les collectivités locales dans le déploiement de ces nouveaux équipements en collaboration avec les clubs engagés. Un plan d'animations « clefs en main » à disposition des acteurs locaux permettra de faire vivre l'équipement et de dynamiser le territoire.

Flexibilité

Compatible avec les pratiques dérivées du badminton (Plumfoot et Crossminton) et dans le cadre de projets de coopération : Volley, Basket, Futsal...



[...]

DOCUMENT 4



<https://injep.fr/>

crosif.fr



Le sport en France, autopsie d'une mutation au long cours

04/03/2021

La publication, le 1^{er} mars, du Baromètre national des pratiques sportives 2020, fruit des travaux de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), donne à voir la manière dont le pays fait du sport. Bien sûr, l'épidémie de Covid-19 et ses effets délétères sont passés par là. Cependant, une chose est sûre : le sport encadré et fédéré, pour lequel se bat le CROS Île-de-France, est sérieusement mis à mal.

Un niveau de pratique stable

Premier constat aux allures de demi-satisfaction, le taux de pratique n'a guère évolué par rapport à 2018, en dépit du contexte particulier du confinement. En effet, la première édition du Baromètre, en 2018, recensait 66 % de Français de 15 ans et plus qui avaient pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours des douze derniers mois. En 2020, ils sont 65 %. Il n'en reste pas moins que 24 % des Français sont des sédentaires purs et durs qui ont renoncé au sport et se déplacent, dans le cadre de leurs trajets du quotidien, en voiture ou avec les transports en commun. De surcroît, les Français sont moins éclectiques : ils sont moins nombreux à s'être essayés à plusieurs disciplines ou à des disciplines issues d'univers différents. Ainsi, en 2018, 22 % d'entre eux avaient testé des activités appartenant à au moins trois univers. Ils n'étaient plus que 19 % à l'avoir fait en 2020.

Des disciplines plus en vogue que d'autres

Entre 2018 et 2020, la plupart des univers sportifs ont enregistré une baisse du nombre de leurs pratiquants. Seuls trois d'entre eux ont échappé à la règle et présenté une tendance à la croissance de leurs adeptes. Il s'agit respectivement de la course et de la marche (pour lesquelles 42 % des Français ont opté en 2020 contre 38 % en 2018), des activités de la forme et de la gymnastique (28 % en 2020 contre 22 % en 2018) et enfin, des sports urbains (6 % en 2020 contre 4 % en 2018). Outre un penchant spontané qui s'est confirmé, le confinement et les contraintes sanitaires imposés par le Gouvernement en raison de l'épidémie de Covid-19 n'ont pas été sans conséquences dans la mesure où ces disciplines (en majorité d'extérieur) ont été autorisées contrairement à d'autres. Par ailleurs, la gymnastique et les autres activités de « forme » (vélo et rameur d'intérieur, fitness, cardio-training etc.) offrent l'avantage de pouvoir être déclinées chez soi.

Le confinement a changé les mœurs

« Indubitablement, le constat qui prévaut est celui d'un impact négatif du confinement sur l'ensemble des pratiques sportives, résume l'INJEP. La pratique sportive a diminué d'une dizaine de points pendant le premier confinement, passant de 64 % de pratiquants à 53 % (...) Même les domaines en plein essor comme la marche et la course ont été freinés par le confinement. Quasiment aucun non-pratiquant ne s'est mis à la pratique sportive pendant le confinement et 82 % des pratiquants hors confinement ont continué à pratiquer pendant le premier confinement. Il n'y a pas eu d'engouement pour le sport ni d'augmentation de la pratique chez les pratiquants qui ont persévéré pendant le confinement. »

En revanche, la façon de suer a changé avec, au menu, « pendant le premier confinement, des séances plus courtes mais pas plus intenses que hors confinement ». Pour le reste, les disciplines qui ont le mieux résisté à la pandémie sont celles de la gymnastique et de la forme.

En outre, « l'impact le plus fort du confinement concerne le lieu de la pratique : pendant le premier confinement, quasiment deux fois plus de séances se passent majoritairement à domicile », affirme l'INJEP.

Une assertion qui, à y regarder de plus près, n'a rien de conjoncturel dans la mesure où elle a perduré et même progressé hors période de confinement. Une mode qui s'explique par différentes motivations : un souci d'autonomie, la volonté de pouvoir faire du sport quand on veut, des considérations financières car « cela revient moins cher », le souhait de gagner du temps et enfin, le désir d'éviter le regard des autres.

La portion congrue pour la pratique en club

Deuxième constat fait par l'Injep, « le confinement a consacré une pratique sportive autonome, sans partenaire et sans encadrement ». En effet, en 2020, 51 % des sportifs se sont livrés principalement seuls à leur activité physique et sportive hors confinement, un taux qui a atteint 66 % durant le confinement. La tendance est la même s'agissant du cadre de la pratique sportive puisque la pratique autonome, déjà majoritaire en 2018, l'était davantage encore en 2020 : elle concernait 61 % des sondés hors confinement et 73 % durant le confinement. Conséquence, hélas logique, de cette évolution des mœurs, « c'est la pratique en club, en association qui est réduite à portion congrue (passant de 20 % à 6 %) ». Les statistiques sont loin d'être rassurantes : en 2020, 55 % (contre 53 % en 2018) des sondés ne bénéficiaient d'aucun encadrement (ni entraîneur ni éducateur sportif) pour leur sport principal. Le phénomène s'est évidemment accentué au cours du confinement avec une pratique sportive deux fois sur trois sans encadrement.

Ce qui a incité la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, à pointer la nécessité cruciale, pour les associations sportives, d'étoffer leurs offres de pratiques et de repenser les modalités selon lesquelles elles sont dispensées.

Moins d'appétence pour les nouvelles activités

Autre ombre au tableau, le fait que « d'une façon générale, en 2020, les Français ont moins envie qu'en 2018 de découvrir de nouvelles activités ». En 2020, une personne sur cinq (21% contre 24 % en 2018) aspirait à s'initier à un sport dont elle n'était, jusque-là, pas coutumière. Une appétence toutefois plus marquée chez les plus jeunes (34 % des 15-24 ans), les étudiants (40 %), les plus diplômés (26 % des bac+3 ou 4), ceux qui se jugent en bonne santé et enfin, chez ceux qui sont déjà rompus à l'effort physique. En clair, on notait, en 2020, une baisse de l'envie de se mettre au sport de la part des non-pratiquants. Et c'est sans doute cela le plus inquiétant.

Les variants... sociologiques



Le sexe

Les femmes font du sport un peu moins souvent que les hommes même si l'écart se réduit. Et ce, dans la mesure où si le taux de pratique est resté stable chez ces Dames (63 %), il a régressé de trois points (69 % en 2018, 66 % en 2020) chez ces Messieurs.



L'âge

Ce facteur est nettement plus discriminant et tend à l'être davantage encore. En effet, si l'absence de pratique sportive est minoritaire chez les plus jeunes (une personne sur sept parmi les 15-24 ans et une sur quatre parmi les 25-39 ans), elle devient plus prégnante chez les 40-69 ans (quatre personnes sur dix) tandis qu'en 2020, une majorité (53 % contre 49 % en 2018) des 70 ans et plus ignoraient obstinément l'exercice sportif.



Le niveau de diplôme

Là encore, comme on pouvait s'y attendre, les plus diplômés sont plus sportifs que les moins diplômés avec un écart de vingt à vingt-cinq points entre ceux dont le niveau de diplôme est inférieur au bac et ceux qui en sont titulaires et/ou qui ont suivi un cursus de l'enseignement supérieur.



La profession

Si seuls 13 % des cadres et de ceux qui exercent des professions intellectuelles supérieures délaissent le sport, c'est l'apanage de 47 % des ouvriers. D'ailleurs, entre 2018 et 2020, seuls les inactifs (hors retraités) et les cadres ont enregistré un niveau de pratique stable, voire en légère augmentation. Toutes les autres catégories ont pâti d'une régression. Corollaire d'un tel énoncé, la pratique sportive demeure très dépendante du niveau de vie. Ainsi, seulement un quart des hauts revenus ont abandonné toute activité sportive en 2020, contre 42 % des bas revenus.



La géographie

Si la taille de l'agglomération dans laquelle vit la personne n'est pas un facteur décisif, la région où elle est établie est, elle, impactante. De fait, les populations ultramarines se révèlent beaucoup plus sportives que leurs concitoyens métropolitains. Par ailleurs, la Normandie, les Hauts-de-France et le Grand Est affichaient les taux de non-pratique les plus élevés (supérieurs à 40 % en 2020). En Île-de-France, ils étaient de 31 % en 2018 et de 34 % en 2020.

Equipements sportifs en ville : quels enjeux en 2022 ?

18 Mai 2022

Sur les 272 000 équipements sportifs bâtis dont les collectivités sont propriétaires, près de 40% datent d'avant 1985 et 70 % n'ont jamais bénéficié de travaux lourds. Ces chiffres de l'ANDES alertent quant au vieillissement du **parc sportif**.

Face à ce constat, les communes sont contraintes de prévoir des investissements considérables pour la remise en état de ces équipements et les questions de **réhabilitation-reconstruction** se posent de manière récurrente. Néanmoins, il ne s'agit pas de reconstruire ou de réhabiliter à l'identique. Les territoires denses sont confrontés à d'autres problématiques spécifiques qu'il est nécessaire d'intégrer dans l'élaboration de la stratégie à déployer sur le parc sportif.

Des équipements sportifs qui ont tendance à manquer...

En parallèle de la vétusté constatée sur le parc sportif, les villes font face à un **sous-équipement sportif**, lié d'une part, à une forte fréquentation des équipements en centre-ville et d'autre part, à un taux d'équipements plus faible et une offre peu diversifiée dans les quartiers prioritaires (QPV).

Ce phénomène peut être accentué par différents facteurs : l'accroissement de la population locale, une forte pression foncière limitant le champ des possibles en matière de nouvelles constructions, une forte attractivité des villes-centre, ainsi qu'une augmentation du nombre de pratiquants à l'échelle nationale, la pratique sportive étant par ailleurs fortement encouragée par les politiques actuelles (plan héritage 2024, Stratégie Bouger +, etc.)

L'émergence de nouvelles pratiques liée à de nouvelles motivations

Tandis que la fréquentation des équipements sportifs augmente, l'émergence de **nouvelles motivations** induit une mutation des pratiques sportives, laissant parfois les collectivités dans l'expectative.

Un sondage mené par l'Institut Paris Région (IAU) s'est intéressé aux différentes sources de motivations à la pratique sportive : Alors que 83% des sondés pratiquent une activité physique dans un objectif de loisirs et de détente, seulement 17% font du sport dans un objectif de compétition. La santé, le contact avec la nature et la pratique en solitaire arrivent ensuite parmi les autres sources de motivation qui animent les pratiquants (respectivement 83%, 54% et 55% des réponses).

Les équipements sportifs hérités des années 1970 ayant été construits sur un modèle éducatif et compétitif, ces tendances laissent supposer que les lieux de pratiques seront eux aussi amenés à évoluer dans les prochaines années.

Ces mutations constituent un enjeu, qu'il est essentiel d'anticiper dans l'aménagement des installations sportives prévues pour les jeux olympiques, au risque de voir se reproduire la situation vécue par la ville d'Athènes, à savoir : l'abandon de la majorité des équipements sportifs de compétition en raison du poids des investissements nécessaires à leur entretien et de l'absence de grands événements sportifs.

D'après la cour des comptes, le montant des **investissements à prévoir sur le patrimoine sportif** s'élèverait à 21 milliards d'euros à l'échelle nationale, dont 6 milliards pour la remise aux normes et 15 milliards pour l'adaptations des équipements aux nouvelles attentes des pratiquants.

Mais comment penser l'offre sportive et son organisation pour répondre à ces enjeux contemporains ?

Innover dans la programmation des équipements

Les équipements sportifs des années 1970-1980, ayant été construits massivement sous l'impulsion de l'Etat, dans le cadre des IVème et Vème plans, à l'aube de la reconstruction, sont marqués par une **standardisation-type**. Cette caractéristique s'explique par le rôle directif de l'Etat à cette période, dont l'aide se justifiait sur la base de **plans-type** et de grille d'implantation d'équipements sur le territoire. Or, face à l'évolution des pratiques sportives, ces équipements standardisés ne se révèlent plus entièrement adaptés aux besoins des habitants.

Désormais, la tendance à la pratique sportive en milieu urbain contribue pleinement à la création de lien social et l'animation des centres-villes. Progressivement, l'équipement sportif urbain tend à occuper une place centrale dans les projets d'aménagements et intègre une vocation de dynamisme dans le quartier d'implantation.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de penser l'équipement sportif en amont des opérations d'aménagements, afin de l'ancrer davantage sur son territoire et créer une identité de quartier.

A l'opposée des équipements des années 1970, ces nouveaux équipements ne constitueraient plus des espaces publics standardisés dénués de lien avec le territoire d'implantation et les usages pratiqués, mais deviendraient des lieux de pratiques « attractifs, inclusifs, multigénérationnel et vecteur de cohésion sociale ».

Pour cela, il est également nécessaire de rompre avec la vision normative et sectorielle de la **programmation traditionnelle**, susceptible d'induire à une inadéquation entre la conception des équipements et les usages des pratiquants. Dans une logique de dynamique urbaine, inclusive et créatrice de lien social, l'équipement sportif doit être conçu pour un public plus large et intégrer différents espaces.

La réalisation d'un diagnostic approfondi des besoins, incluant une **évaluation des usages potentiels**, doit constituer une étape clé de la programmation. Par exemple, des entreprises de proximité pourraient être intéressées par des créneaux pour la pratique sportive de leurs salariés. Cette mixité programmatique peut notamment permettre d'incorporer une part de financement privé aux projets, voire de générer un autofinancement plus important, en diversifiant les usages et les publics. La concertation des autres services (sport, jeunesse...) dans la réalisation du projet, plutôt qu'un fonctionnement en silo entre promoteurs et services techniques et urbains, conditionne également la réussite du projet.

Enfin, la **mixité fonctionnelle** peut s'avérer intéressante dans l'optimisation des surfaces et la fonctionnalité des équipements, par la création d'équipements intégrés combinant plusieurs usages. Le projet de complexe sportif et culturel de Chartres Métropole, par exemple, prévoit une salle principale conçue pour deux configurations : une salle sportive de niveau national, dont la modularité permettra sa transformation en salle de concert et de spectacle.

Renforcer le réseau de proximité

L'évolution actuelle des pratiques et des inégalités de desserte nous invite à réinterroger le réseau existant.

Les prémices de l'organisation en réseau des équipements sportifs datent des années 1930, lorsqu'une première distinction entre **équipements de grand rayon** et **équipements de proximité** apparaît. A partir des années 1970, son maillage s'est élargi et s'est complexifié davantage dans les années suivantes, avec la prise d'initiatives de comités d'entreprises et de clubs corporatifs dans l'aménagement d'infrastructures supplémentaires. Entre 1980 et 2002, la recherche d'une couverture quasi complète des possibles en matière d'offre sportive par les communes, a contribué à multiplier le

nombre d'équipements ou à les faire évoluer vers la polyvalence, dans un objectif de rentabilité. Dans le même temps, les infrastructures scolaires, encore « timidement » mutualisés en dehors des horaires scolaires, sont venues constituer un sous-réseau spécifique venant compléter l'armature principale d'équipements sportifs.

Le réseau actuel retrace l'historique de ces dynamiques de construction d'équipements. Cependant, l'organisation de l'offre existante fait face à des **inégalités territoriales**, à l'échelle nationale mais également entre différents quartiers dans la ville.

Dans les quartiers prioritaires (comme dans les zones de revitalisation rurales et les territoires ultramarins), le taux d'équipements sportif est insuffisant et l'offre faiblement diversifiée.

En parallèle des grandes opérations de rénovation à mener sur les équipements structurants, la tendance à la pratique sportive de loisir et le sous-équipement dans certains quartiers, encouragent le renforcement d'un réseau de proximité, en ouvrant, par exemple, les établissements scolaires au grand public.

Le plan 5000 équipements sportifs de proximité déployé par l'Etat prévoit également un investissement de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 pour la rénovation et la requalification d'équipements sportifs de proximité, et pour l'acquisition d'équipements mobiles. Les collectivités territoriales peuvent ainsi faire une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour financer tout ou une partie des projets éligibles.

Intégrer l'espace urbain : les potentiels du design actif

En évoluant progressivement vers la pratique en autonomie et en extérieur, le plus souvent en cœur de ville, dans un objectif de santé et de bien-être, la pratique sportive trouve également sa place dans l'espace urbain.

Le recours au **design actif**, très pratiqué en Amérique du Nord, offre un fort potentiel pour la pratique libre en centre-ville. Ce type d'aménagement vise à « détourner » l'usage habituel de l'espace public et des bâtiments pour l'activité sportive et lutter contre la sédentarité.

« Concrètement, le design actif encourage à marcher plutôt qu'à conduire, pédaler plutôt qu'à rester assis et cela passe par de la conception de signalétique, le déploiement de mobilier urbain incitant au mouvement : marquages au sol, parcours, espaces de jeux, œuvres d'art ludique... » (Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales)

Depuis 2021, une collaboration entre le **programme Action Cœur de Ville (ACV)** et le **label « Terre de jeux 2024 »** encourage cette démarche auprès des collectivités en mobilisant des moyens et en élaborant un guide opérationnel du design actif.

A partir de 2022, des missions d'audit et d'accompagnement ainsi que des financements sont mis en place pour les collectivités souhaitant développer le design actif sur leur territoire.

Le parc sportif dans les zones urbaines fait donc face à de nombreuses contraintes : vieillissement du parc, manque d'infrastructures sportives, offre trop peu diversifiée, inadaptation aux nouvelles pratiques...

De nouveaux concepts d'équipements, un renforcement du réseau de proximité et le recours au design actif sont autant de pistes à explorer par les collectivités pour faire face à ces nouveaux enjeux. Ces démarches encouragées par l'Etat peuvent donner lieu à différents financements : Plan des 5000 ESP, programme ACV x Terre de jeux 2024, etc.

Dans ce contexte, l'équipe tbmaestro accompagne les collectivités dans la réalisation d'un schéma directeur immobilier sur leur patrimoine, notamment sur le parc sportif. Cet outil leur permet de disposer d'une **vision globale de leurs équipements**, par la réalisation d'un état des lieux technique, occupationnel et fonctionnel du patrimoine concerné. L'implication des différents services dans la démarche, fortement encouragée par tbmaestro, permet de définir un **diagnostic transversal des besoins**, avant de définir les grandes opérations immobilières à mettre en œuvre.

Mots clés : parc sportif, sous-équipement, pratiques sportives, équipements intégrés, design actif, programme ACV, Terre de jeux 2024, jeux olympiques, plans des 5000 ESP, quartier prioritaires, zones denses, SDI.

Date de l'article : 18/05/2022

Rédacteur : Emma Bedo

Sources :

PICOT, David, Équipements sportifs : construire ou rénover, le dilemme des collectivités [en ligne], disponible sur : <https://www.lagazettedescommunes.com/516893/equipements-sportifs-construire-ou-renover-le-dilemme-des-collectivites/>

Équipements sportifs et aménagement urbain : la nécessité d'innover, Ministère chargé des sports, mai 2021 : https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/assets/images/docedit/dossier_mai_2021_-_equipements_sportifs_et_amenagement_urbain_la_necessite_dinnover_vf.pdf

CALLEDE, Jean-Paul, Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine [en ligne], disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2007-2-page-75.htm>

Équipements sportifs en ville : pourquoi et comment innover ? Synthèse du petit déjeuner décideurs-chercheurs du 16 février 2016, IAU, juin 2016 : https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1300/SYNTHESE_PDJ.pdf

Quels équipements pour une nation sportive ?, Belkhir BELHADDAD, mars 2022 : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/284251.pdf>

Paris 2024 lance son Guide opérationnel du Design Actif [en ligne], disponible sur : <https://terredejeux.paris2024.org/actualite/paris-2024-lance-son-guide-operationnel-du-design-actif>

[...]

Synthèse

Le pays manque d'équipements capables d'accompagner les nouvelles pratiques et de faire de notre pays une « nation sportive ».

La thématique des équipements sportifs a été peu abordée et n'a pas fait l'objet jusqu'à ce jour de rapport parlementaire dédié. **Or, la France fait face à un triple défi concernant ses infrastructures sportives.** Quantitativement, le pays manque d'équipements capables d'accompagner les nouvelles pratiques et de faire de notre pays une « nation sportive ».

La construction et la rénovation d'infrastructures sportives constituent un des axes privilégiés des politiques publiques sportives en amont des Jeux olympiques et paralympiques afin de permettre leur héritage durable. Qualitativement, les infrastructures actuelles sont vieillissantes et manquent d'entretien. Sur les 272 000 équipements sportifs bâtis dont les collectivités sont propriétaires, près de 40% datent d'avant 1985, 61% ont plus de 25 ans et 70% n'ont jamais bénéficié de gros travaux².

Favoriser la pratique sportive et optimiser les usages des équipements sportifs passent par une meilleure connaissance des infrastructures existantes. Toutefois, le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), système d'information piloté par le ministère des Sports, semble avoir atteint ses limites. S'il constitue toujours un outil plébiscité d'aide à la décision en matière d'équipements sportifs, le manque d'actualisation des données, le périmètre restreint des installations référencées et les difficultés observées pour exploiter cet outil ont incité les différents acteurs à développer leur propre système de recensement ce qui a *de facto* limité l'utilisation du RES.

La mission recommande de transférer le pilotage du RES de la direction des sports (DS) à l'Agence nationale du Sport (ANS), opérateur de l'État créé en 2019 et rattaché au ministère des Sports, afin d'en faire un système de saisie de données moderne, efficace et ergonomique, adapté à la nouvelle gouvernance du sport et aux besoins des acteurs du monde sportif.

² ANDES, avis au projet de loi de finances pour 2019, 2018

L'indispensable amélioration des outils de référencement permettra de **s'interroger plus largement sur les enjeux d'accessibilité aux équipements sportifs pour toutes et tous** et de calibrer les programmes de financement en fonction des carences et besoins identifiés sur les territoires. En effet, l'implantation actuelle des équipements ne permet pas d'assurer un maillage équitable et équilibré du pays. Certaines zones, telles que les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les zones de revitalisation rurales (ZRR) et les territoires ultramarins sont particulièrement carencées, et doublement pénalisées quantitativement et qualitativement quant à la nature et l'entretien des équipements. La situation est particulièrement dégradée en ce qui concerne les piscines et bassins de natation.

En outre, la pratique d'activités physiques et sportives (APS) est conditionnée par l'accessibilité effective à des équipements non seulement inégalement répartis sur le territoire national, mais aussi trop rarement conçus pour répondre aux attentes des publics éloignés du sport, notamment les femmes, et de surcroît souvent sous utilisés à l'instar des installations scolaires et universitaires.

Le déploiement du programme 5 000 équipements sportifs de proximité, proposant un investissement inédit de 200 millions d'euros sur trois ans pour la rénovation et la requalification d'équipements sportifs de proximité, ainsi que l'acquisition d'équipements mobiles, **constitue un engagement de l'État inédit.** En conjuguant l'ensemble des financements, notamment du Plan de Relance,³ l'enveloppe allouée aux équipements sportifs s'élève à 400 millions d'euros sur la période 2022-2024.

Pour autant, afin de répondre au mieux aux attentes des acteurs et d'atteindre pleinement ses objectifs, certains critères doivent être respectés pour opérer un arbitrage optimal des financements vers les projets les plus innovants et répondant à la demande des collectivités et des usagers dans l'accompagnement de leurs pratiques sportives.

La mission propose ainsi des ajustements dans les périmètres de zonage prévus, dans la définition même des projets susceptibles d'être aidés. Elle suggère de **primer les projets innovants,** et **insiste sur l'urgence de valider la méthode d'évaluation** à court, moyen et long termes.

³ ANDES, avis au projet de loi de finances pour 2019, 2018

L'enveloppe allouée aux équipements sportifs s'élève à 400 millions d'euros sur la période 2022-2024.

Au-delà des seuls 5 000 équipements sportifs de proximité, **le focus réalisé par la mission sur les maisons sport santé permet de mesurer les besoins non couverts** en matière d'équipements sportifs, particulièrement **pour des publics éloignés de la pratique sportive**, pour lesquels il est indispensable de se positionner dans une perspective de « l'aller-vers ». **La capacité des porteurs de projet à intégrer les enjeux de mixité, d'inclusion** et de répondre aux besoins du sport-santé **seront des critères déterminants**. En ce sens, les projets éligibles à des subventions d'investissement publiques devront s'inscrire dans une approche globale et transversale, allant de la conception à l'animation des équipements sportifs en passant par le portage et la recherche de financements innovants.

Conditionnant la rencontre entre l'offre d'équipement et la demande sociale, la phase de conception des infrastructures sportives appelle à davantage de collaboration et de co-construction entre les acteurs, à même de mieux accompagner la mutation des pratiques sportives d'une part, mais également de renforcer la culture sportive de l'ensemble des parties prenantes d'autre part. À l'autre bout de la chaîne, **l'animation et l'exploitation des équipements sont trop souvent des impensés** de la politique sportive alors qu'elles conditionnent en grande partie la durée de vie de l'infrastructure. Sur ces deux phases, **l'appui du monde économique, auprès des collectivités territoriales porteuses de projet, est à encourager afin d'optimiser le modèle économique** de conception et d'exploitation des équipements sportifs.

Sur le plan du portage des équipements, les collectivités restent les interlocuteurs privilégiés même si de nouveaux acteurs, tels que les fédérations sportives, des représentants de l'économie sociale et solidaire voire du secteur marchand, se proposent désormais comme porteur de projet. À ce titre, **l'évolution vers le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) permettrait de consolider l'assise économique, en particulier s'agissant des fédérations et de permettre aux acteurs du monde sportif de pouvoir proposer une offre de prestation payante**.

La question du financement des équipements sportifs doit être envisagée au-delà de la seule temporalité du déploiement du programme « 5 000 équipements sportifs de proximité » sur les années 2022-2024. D'une part, **une meilleure planification des dotations publiques et une visibilité accrue des financements** devraient permettre de sécuriser les opérations d'investissements des collectivités. D'autre part, **de nouveaux financements privés**, notamment *via* le mécénat sportif, sont à encourager afin de démultiplier les possibilités de projets. Enfin **les moyens de régulation** sont des leviers à disposition des pouvoirs publics pour faire émerger un environnement favorable aux retours sur investissements des équipements sportifs et optimiser les recettes d'exploitation.

La question du financement des équipements sportifs doit être envisagée au-delà de la seule temporalité du déploiement du programme

La mise en œuvre du programme « 5 000 équipements sportifs de proximité » sera l'occasion **d'expérimenter la gouvernance renouvelée de la politique sportive** devant aboutir, par le truchement des conférences régionales du sport (CRdS), à l'élaboration des projets sportifs territoriaux (PST) identifiant les priorités d'action sport pour la région considérée, puis de leur financement par la conférence des financeurs. À cet égard, **le volet « équipements sportifs » serait une porte d'entrée pertinente** pour tester l'efficacité et la montée en puissance rapide de ces nouvelles instances de concertation partagée par l'ensemble des acteurs du monde sportif.

Plus globalement, le programme « 5000 équipements sportifs de proximité » est la première étape avant la présentation **d'un plan volontariste et massif d'investissements dans les infrastructures sportives**.

Ainsi, à l'issue du déploiement du programme en 2024, une loi de programmation 2025-2030 devrait être proposée pour sécuriser une enveloppe dédiée au financement des équipements sportifs, à hauteur de 500 millions d'euros par an.

Cette programmation devrait être accompagnée d'un renforcement des politiques d'achats responsables et durables intégrant des critères de performance énergétique des bâtiments et favorisant une approche en coût global afin d'anticiper les contraintes de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance lors de la construction d'un ouvrage dédié à la pratique sportive.

La réflexion globale et partenariale devra permettre de penser la politique des équipements sportifs comme un outil au service de l'aménagement du territoire et d'optimisation du foncier existant, en valorisant certaines pratiques telles que le design actif ou la reconversion de friches.

Une loi de programmation 2025-2030 devrait être proposée pour sécuriser une enveloppe dédiée au financement des équipements sportifs, à hauteur de 500 millions d'euros par an.

[...]

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Ouvrir l'accès aux équipements sportifs scolaires «pour bouger plus»

David Picot | A la Une acteurs du sport | Actu expert acteurs du sport | France | Publié le 29/09/2021

La députée de l'Eure Marie Tamarelle-Verhaeghe plaide en faveur de l'ouverture au grand public des équipements sportifs situés à l'intérieur des établissements scolaires. L'idée fait son chemin, même si elle se heurte à des obstacles culturels et pratiques.

« Il faut penser les gymnases autrement, plus ouverts sur l'extérieur » [1], nous expliquait récemment le sociologue et programmiste Gérard Baslé. Députée LRM de l'Eure, Marie Tamarelle-Verhaeghe acquiesce volontiers. Co-auteurice d'un rapport parlementaire sur l'évaluation des politiques en santé publique (1) [2], publié fin juillet, elle place l'enjeu de faciliter l'accès aux infrastructures comme « solution numéro un » pour permettre à la population de bouger plus ».

A ses yeux, « favoriser l'accès aux installations sportives locales pour toute la population est un enjeu essentiel sur lequel il faudra obtenir de meilleurs résultats ». Et plutôt que de créer de nouveaux équipements, « concentrons-nous déjà sur l'existant », lance l'élue. Elle fait particulièrement référence aux équipements sportifs abrités par des établissements scolaires : plateaux multisports, terrains spécialisés (basket-ball, handball, volley-ball...), salles polyvalentes, voire salles multisports. « Généralement, ils sont la propriété des collectivités territoriales : commune, département ou région, selon le type d'établissement ».

Créer un accès secondaire

Ce type d'utilisation est d'ailleurs envisagé par le législateur, à travers le code de l'éducation modifié par la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 (articles 24, 25 et 26). Le texte « prévoit l'utilisation des locaux scolaires et a fortiori des équipements sportifs, en dehors du temps scolaire », poursuit la députée qui identifie toutefois deux freins principaux. L'un, culturel : « il n'est pas habituel de laisser entrer dans l'école, des personnes qui n'en sont pas issues ».

L'autre, pratique : « ces équipements sportifs ne sont pas tous accessibles directement depuis l'extérieur. Aussi, l'ouverture aux autres publics en dehors des créneaux scolaires suppose-t-elle des travaux pour la création d'un accès secondaire ou la sécurisation des flux de personnes au sein de l'établissement scolaire ». La proposition figure d'ailleurs au sein de la proposition de loi « visant à démocratiser le sport en France », adoptée le 19 mars en première lecture par l'Assemblée nationale, dans l'attente depuis, de son passage devant le Sénat.

Au-delà de cette PPL qui prévoit un recensement des équipements potentiellement concernés, Marie Tamarelle-Verhaeghe ajoute qu'un « cadre contractuel ou conventionnel de mise à disposition de l'équipement doit être conçu, comportant les modalités de la location s'il y a lieu. Ainsi que les conditions de mise à disposition des personnels techniciens, ouvriers ou de service de la collectivité ». Dans le cas où cela nécessite par exemple, des interventions pour le gardiennage, l'entretien et la maintenance des lieux ou la supervision des activités.

Des financements de l'ANS

A noter enfin, que depuis 2020, une enveloppe Equipement au titre de la part territoriale de l'Agence nationale du sport (ANS) peut financer les « aménagements d'équipements sportifs scolaires visant à favoriser leur utilisation par les associations sportives en dehors du temps scolaire », souligne l'ANS sur son site internet. La demande de subvention doit être adressée non pas à l'ANS mais aux services déconcentrés de l'Etat en charge des sports du département (SDAJES) ou de la région (DRAJES).

REFERENCES

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

Un schéma directeur des équipements sportifs

Consulté en septembre 2022

Le sport au Pays de Châteaugiron est une compétence partagée.

Le schéma directeur des équipements sportifs constitue d'abord la vie des communes et est donc géré dans la proximité. Partant de ce postulat, l'intervention de l'intercommunalité se fait à travers un soutien et/ou une coordination des initiatives communales. Une mise à jour sera effectuée suite au nouveau projet de territoire 2022-2027.

L'objectif du schéma directeur

Dès la construction du projet de territoire 2012/2017 du Pays de Châteaugiron, plusieurs réflexions ont été amorcées par la commission Sport intercommunale.

- Effectuer un diagnostic sur l'évolution des besoins pour anticiper les difficultés et pérenniser le travail avec les associations.
- Approfondir la réflexion sur les équipements :
- Recenser les équipements existants et les besoins.
- Etudier la faisabilité de nouveaux équipements sportifs mutualisés sur le territoire.

Un diagnostic sportif territorial de l'intercommunalité a été mis en place durant l'année 2014/2015. A l'image d'une démarche « qualité », ce diagnostic a permis l'analyse de l'offre et de la demande sportive sur le Pays de Châteaugiron. Les résultats du diagnostic sportif ont donné lieu à la mise en place d'un plan d'actions dont le schéma directeur intercommunal des équipements sportifs fait partie.

Ce schéma directeur est un outil :

- En matière de prise de décision : vue prospective et mise en cohérence grâce à des données précises.
- En matière de réponses aux besoins : améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande et travailler à l'équilibre géographique dans la répartition des équipements.
- Dans le domaine financier : budgets d'investissement et de fonctionnement des équipements sportifs.

Attention, ce schéma s'inscrit dans la durée. S'il constitue un fil directeur, des modifications lui seront apportées en fonction de nouvelles contraintes, opportunités et priorités des communes et de la Communauté de communes.

La démarche

- Etablir un état des lieux quantitatif et qualitatif du parc des équipements sportifs du Pays de Châteaugiron – (éléments déjà en partie recueillis lors de la réalisation du DTA). Ces équipements peuvent être privés, communaux ou intercommunaux.
- Mise en avant d'éléments techniques, réglementaires mais aussi des souhaits des différents publics concernant les équipements sportifs : le Rapport d'analyse
- Analyse et définition des enjeux par la Commission sport
- Réflexion autour des pratiques sportives et équipements de demain,
- Détermination de pistes d'actions et projection éventuelle de travaux en fonction des priorités (mise aux normes, attentes des utilisateurs et volonté des élus) et des éléments liés aux évolutions démographiques et à l'aménagement du territoire.
- Ecriture du schéma directeur intégré dans le projet de territoire 2017/2022.

La mise en œuvre

Un schéma directeur des équipements a ainsi été construit par les élus communautaires et communaux en charge du sport. Des priorités communales, intercommunales et communautaires ont été définies et seront mis en œuvre durant le projet de territoire 2017-2022. Parmi les actions décidées au niveau de la Communauté de communes, deux points sont ainsi à noter :

- Construire un équipement sportif structurant. Ce projet a été voté par le Conseil Communautaire du 26 janvier 2017. Cette salle des sports intercommunale de niveau régional sera construite à Noyal-sur-Vilaine. Elle accueillera de nombreuses disciplines sportives à la fois dans un cadre fédéral et un cadre scolaire. Elle sera conçue en priorité pour la pratique du Badminton et possédera un mur d'escalade de niveau régional. Elle est programmée pour l'organisation d'événements sportifs avec 500 places de gradins.
- Accompagner les clubs sportifs communautaires dans le cadre d'une politique d'investissement.

sports.gouv.fr

C'est trop bon de faire du sport!



COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 13 octobre 2022

Lancement du plan de sobriété énergétique du sport

Le plan du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a été présenté ce jour.

A la suite de l'annonce par le Président de la République du lancement d'un plan de sobriété énergétique, la Première ministre, Elisabeth Borne, et la ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, ont lancé des groupes de travail mobilisant l'ensemble du gouvernement, avec l'objectif de réduire de 10% nos consommations d'énergie d'ici 2024, et de 40% d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a réuni, ce jeudi 13 octobre, des représentants de l'ensemble des parties prenantes du sport en France, déterminés à apporter une contribution collective à cette démarche, à la hauteur de la place du secteur dans notre société et notre économie.

Conformément à la méthode énoncée par la Première ministre, ce plan a été co-construit avec plus de 50 acteurs reflétant la diversité du secteur sportif et représentant plus de 300 000 structures. Ces travaux, qui sont la première étape de la contribution du sport à la transition écologique de notre pays, ont permis d'examiner 290 propositions et d'aboutir à un plan de sobriété énergétique du sport comportant 40 mesures priorisées et phasées dans le temps.

Ce plan s'articule autour de 10 axes

Le chauffage, parce qu'il représente 43% de la consommation énergétique du secteur, constitue le premier d'entre eux. Les acteurs s'engagent à la diminution d'au moins 2°C de la température des gymnases et salles de sport privées ainsi qu'à une diminution du chauffage au sol des pelouses de football professionnel. Tous les acteurs s'engagent également à une utilisation optimisée de la climatisation, limitée à 26°C (mesures 1 à 4).

Différentes mesures liées à l'éclairage, poste de dépense énergétique représentant 18 % de la consommation énergétique du secteur, ont également été adoptées : réduction de près de 50% des éclairages des avant-matches et après-matches pour les rencontres professionnelles en journée, et de 30% en nocturne, et incitation au déploiement de l'éclairage LED dans les différents équipements sportifs. Une adaptation de l'éclairage en fonction du niveau de pratique et des heures de la journée sera également mise en œuvre (mesures 5 à 7).

En matière d'usage des équipements, le secteur s'engage à réduire la consommation d'eau chaude dans les vestiaires ou encore à désactiver les appareils électriques et électroniques pour éviter le gaspillage énergétique. La luminothérapie des pelouses de football sera également réduite de 10% dès cet hiver (mesures 8 à 10).

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'efficacité énergétique des équipements sportifs à travers un soutien financier aux travaux d'isolation thermique des bâtiments ou encore par le développement des contrats de performance énergétique (mesures 11 à 15).

En matière de mobilité, levier majeur pour agir sur l'empreinte carbone, les acteurs du sport ont adopté plusieurs mesures innovantes : expérimentation, en lien avec les collectivités territoriales, de la gratuité des transports en commun pour les porteurs de billets le jour des événements sportifs ; développement de la marche grâce au design actif ; densification des stationnements sécurisés pour les vélos. Les acteurs du sport s'engagent également dans une démarche structurante s'agissant du format des compétitions pour optimiser les déplacements dans le cadre des rencontres sportives, grâce au logiciel OPTIMOUV' pour le sport amateur, d'une part, et, d'autre part, grâce à la mise en place d'un groupe de travail sur les déplacements des clubs professionnels qui rassemblera les acteurs du sport professionnel et les opérateurs de transport, coordonné par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, en lien avec les autres ministères. Ce groupe de travail fera, d'ici avril 2023, des propositions de solutions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (mesures 18 à 22).

Sur le plan de l'accompagnement et de la formation, le plan de sobriété énergétique prévoit un volet ambitieux avec notamment le renforcement des écolabels, la désignation de référents énergie au sein des 109 fédérations ou la mise à disposition gratuite d'un nouveau module de sensibilisation en ligne à la transition énergétique (mesures 23 à 27).

En matière de communication, les acteurs du sport mettront à disposition leurs supports pour relayer la communication gouvernementale sur les écogestes. De plus, une action spécifique sera mise en œuvre par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour lancer une campagne intitulée « se dépenser plus pour dépenser moins » (mesures 28 à 30).

Concernant les piscines, le plan adopte une vision combinant une approche nationale (baisse de la température de l'eau d'au moins 1°C dans l'ensemble des piscines du territoire) et une coordination à l'échelle locale, en lien notamment avec les Agences régionales de santé. Le volet investissement du plan d'aisance aquatique de l'Agence nationale du sport permettra également de financer la modernisation et la rénovation énergétique des piscines (mesures 31 à 35).

Cette dynamique de transition du sport sera particulièrement illustrée lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, qui seront les plus écologiques de l'histoire, grâce à des actions fortes : une division par deux des émissions de carbone par rapport aux précédentes éditions, une prise en compte par la SOLIDEO, dès la conception des 64 ouvrages olympiques et paralympiques, des meilleures solutions d'optimisation du contenu carbone et des consommations d'énergie pérennes qui seront livrés, ainsi qu'un investissement par Paris 2024 dans des projets à impact positif, en France comme à l'étranger (mesures 36 à 39).

Enfin, l'ensemble des acteurs du sport s'engagent, en cas de déclenchement du signal Ecowatt rouge, à prendre une série de mesures concrètes et pré-déterminées de limitation de la consommation d'électricité pour réduire les tensions sur les réseaux et les infrastructures d'énergie à l'échelle nationale (mesure 40).

En complément de ce plan, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques lance les deux autres volets de sa contribution à la transition écologique pour aller « plus vite, plus haut, plus fort - ensemble » : d'une part en accélérant le déploiement de la charte des 15 engagements écoresponsables avec l'objectif de 200 signataires à juillet 2023 (vs 82 signataires à date) et d'autre part, au travers de l'élaboration d'un plan d'adaptation de la pratique sportive au réchauffement climatique à l'horizon de mai 2023, en collaboration avec le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu.

« Je suis fière des acteurs du sport qui, dans leur diversité - mouvement sportif, sport professionnel, services de l'État, collectivités territoriales, monde économique, diffuseurs TV - ont tous répondu présents pour bâtir collectivement ce plan de sobriété énergétique. Il s'inscrit plus largement dans une contribution à la transition écologique qui aura d'autres volets (ecoresponsabilité, adaptation au réchauffement climatique) et traduit la volonté du monde du sport de s'engager dans une démarche ambitieuse, responsable et concrète, par laquelle il prend toute sa part dans la réponse aux grands défis environnementaux de notre siècle. » Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.